



La gendarmerie appelle pour une rayure sur un parking !!!

Par **Astra73**, le **24/07/2011** à **15:56**

Bonjour,rrnrnJe reçois un appel de la gendarmerie samedi soir.rnrnLe gendarme au téléphone demande si mon véhicule était présent sur le parking d'un commerce l'après midi même.rnrnJe réponds oui.rnrnLe gendarme m'indique alors qu'une conductrice a constaté une petite rayure sur son pare-chocs arrière. Un témoin aurait relevé et remis le numéro de ma plaque à cette conductrice, qui s'est alors adressée à la gendarmerie.rnrnCette personne nous a fixé un RDV mercredi dans un garage, afin d'établir directement un devis, et menace de déposer plainte. Je précise qu'elle appelle depuis la gendarmerie, et qu'elle a fait constater la rayure.rnrnDe mon côté, je n'ai pas le souvenir d'avoir accroché de voiture. Je n'ai aucun dégâts apparent, je ne sais même pas si j'ai pu être garé a coté de cette conductrice.rnrnPour l'instant je compte remplir un constat à l'amiable avec cette personne, en mentionnant le - soi disant - témoin.rnrnMais que faire d'autre ? Faire constater l'absence de dégâts ou rayures sur mon véhicule ? Comment savoir si cette conductrice est de bonne foi, qu'elle a effectivement un témoin ?rnrnmerci de votre aide